

18 Provinces

Fête du 1er mai à Lambaréné...
Les employeurs véreux mis à l'index

Une vue des autorités à la tribune officielle.



La gouverneure Paulette Mengue M'Owono remet sa médaille d'or à un travailleur.



Le passage d'une entreprise locale, œuvre d'un jeune Gabonais.

Esaië NDILOROU
Lambaréné/Gabon

LES traditionnelles festivités du 1er mai ont été respectées à Lambaréné. Conformément au programme établi par le directeur provincial du Travail, Wilfrid Nguema Ngomo, celles-ci ont débuté avec l'arrivée à la tribune officielle de la gouverneure du Moyen-Ogooué, Paulette Mengue M'Owono. Le représentant de la

Confédération syndicale gabonaise (Cosyga), Anthony Bekale Mve Mba, et celui de la Force ouvrière indépendante (Foi), Mbombo Ibouti ont tour à tour dénoncé le non-versement par certains employeurs, des cotisations des travailleurs auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss). Une situation qui est à l'origine d'un certain nombre d'incompréhensions entre les personnels retraités et la Cnss. Pour les représentants des travailleurs, cette manière de faire entraîne

des heurts voire des conflits entre employeurs et employés. En outre, Anthony Bekale Mve Mba et Mbombo Ibouti en ont profité pour évoquer ce moment du 1er mai qui est une date historique. En ce qu'elle permet de se rappeler les souffrances et autres humiliations subies par les précurseurs du mouvement syndical. Les deux syndicalistes ont rappelé à l'assistance qu'« En 1947, au lendemain de la deuxième Guerre mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT)

prit la décision de faire du 1er mai la Journée internationale du travail, en souvenir de la lutte des travailleurs américains et pour reconnaître aux travailleurs le droit de présenter leurs revendications, leurs préoccupations et leurs aspirations... La loi chapelière des 14 et 17 juin a amené les pouvoirs publics à se soucier du sort des travailleurs par l'adoption des textes, notamment la loi du 25 mai 1864 sur le droit syndical, du 19 mars 1864 sur la protection des femmes et des enfants, ainsi

que l'amélioration des conditions de travail et particulièrement, l'interdiction d'employer les enfants avant l'âge de 12 ans. La journée de 8 heures en 1919, la semaine de 40 heures en 1936 et le droit de grève reconnu par la constitution de 1946. » Ils ont également saisi l'opportunité pour faire une présentation synoptique de l'évolution historique du droit du travail, de la genèse à nos jours. Ils ont ainsi déploré le fait que le travail, qui doit être une source d'épanouissement

et d'émancipation, "devient aujourd'hui un outil d'esclavagisme des temps modernes et de l'exploitation de l'homme par l'homme". Puis, ce fut le moment de décoration de la médaille du travail aux employés totalisant dix, vingt et trente ans de service dans leurs entreprises respectives. S'en est suivi le défilé à pied et motorisé des sociétés publiques, privées et des administrations, qui a mis un terme à la fête du 1er-Mai 2019 sur la rive droite de l'Ogooué, à Lambaréné.

... et à Ntoum

Sous le signe du dialogue social

PSNB
Ntoum/Gabon

NTOUM, chef-lieu du département du Komo-Mondah, n'était pas en marge, a célébré, mercredi dernier, la 133e édition de la fête du travail. A la place des fêtes. En présence des autorités administratives et politiques de la contrée, notamment le préfet du Komo-Mondah, Yvon Gustave Charles Poyo, et le maire de la commune, Juste Parfait Biyogo b'Otogo. La cérémonie a débuté par les décorations de quarante-un travailleurs : trente-sept médailles de bronze, une médaille d'argent et trois médailles d'or. Tous décorés par l'inspecteur du travail, André-Marie Arsène Ndong, en sa qualité de chef de service départemental du travail du Komo-Mondah. Avant la lecture du manifeste par le représentant des travailleurs, Noël Boussougou Kegni, par ailleurs délégué du personnel à Africa Farm Services (AFS). Ce dernier a rappelé que le thème de la fête du travail, cette année, est : "Le dialogue social effectif dans un monde en pleine mutation". Il a ensuite interpellé les travailleurs face aux agissements illégaux de certains opérateurs économiques exerçant leurs activités dans la localité. "S'il y a lieu de noter avec satisfaction, l'implantation de plu-



Une vue des officiels suivant attentivement le défilé.



Les agents du CDKM ont ouvert le défilé...

sieurs entreprises dans le Komo-Mondah, notamment dans la Zone économique de Nkok, il est regrettable de souligner le non-respect par ces entreprises, de la législation et de la réglementation en vigueur dans notre pays, en matière de travail, d'em-

ploi, de sécurité sociale, d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail, qui précarise fortement les emplois qui y sont créés", a souligné Noël Boussougou Kegni. Il a renchéri, à l'endroit des récipiendaires, que "la mé-

daille du travail que vous recevez aujourd'hui vous a été décernée par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, pour récompenser non seulement vos anciennetés respectives de dix, vingt et trente ans de service continu dans vos entreprises, mais également,

vos savoir-faire et votre savoir-être sur le plan professionnel." Le défilé, avec le passage devant la tribune officielle du Conseil départemental du Komo-Mondah, du Conseil municipal de Ntoum, du Centre médical, l'Hôpital ré-

gional de Melen, les établissements scolaires, les services administratifs, sociétés et autres catégories d'opérateurs économiques implantées dans la contrée, a constitué le clou des cérémonies de la fête du travail 2019 à Ntoum.



Un agent du CDKM décoré de la médaille de bronze par l'inspecteur du travail de Ntoum.



... et la boucle par le passage des agents de la SEEG.

Photo : Prospere Sax NZÉ Bekalé

Photo : Prospere Sax NZÉ Bekalé

Photo : Prospere Sax NZÉ Bekalé

Photo : Prospere Sax NZÉ Bekalé